



RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Art. L2121.10 du code Général des Collectivités Territoriales

Le conseil municipal se réunira à **salle du conseil municipal**, le **01 juillet 2024**, à **18H30**.

Affiché le 28/06/2024

ORDRE DU JOUR

Session ordinaire

- 01 - Approbation du procès-verbal de la séance du 15 avril 2024
- 02 - Création d'un emploi permanent à temps non complet de référent scolaire et autorisant le cas échéant, le recrutement d'un agent contractuel
- 03 - Création d'un poste contractuel pour les activités périscolaires
- 04 - Délibération portant création d'un emploi non permanent, adjoint d'animation territorial, suite à un accroissement temporaire d'activité, article L. 332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique
- 05 - Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité
- 06 - Création d'un poste dans le cadre du dispositif "Parcours Emploi Compétences"
- 07 - Création d'un emploi non permanent d'adjoint technique territorial chargé de l'entretien des locaux, pour un saisonnier
- 08 - Désignation du prestataire pour les travaux d'aménagement de la voirie communale au village de Villelongue
- 09 - Adoption d'un protocole transactionnel avec l'entreprise Sucheyre dans le cadre des travaux des ateliers municipaux
- 10 - Désignation du prestataire pour Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le diagnostic du contrat actuel du site du Volcan de Lemptegy - Section des Fontêtes
- 11 - Vente de la maison sis 34 rue des Estives à Beauregard
- 12 - Vente de la maison au 21 route de Beauregard, village du Bouchet
- 13 - Vente de la maison au 19 route de Beauregard, village du Bouchet
- 14 - Travaux de rénovation énergétique de l'école municipale – remplacement de menuiseries extérieures –
Demande de subvention auprès de l'Etat – Fonds Vert
- 15 - Demande de subvention exceptionnelle dans le cadre d'une sortie scolaire de l'école publique de pontgibaud

- 16 - Approbation du versement de l'excédent de recettes de fonctionnement du SMGF aux sections de Saint-Ours-Les-Roches
- 17 - Adhésion à l'Association Nationale des Élus de la Montagne (ANEM)
- 18 - Cotisation Foncière des Entreprises - Exonération en faveur des établissements appartenant aux entreprises qui bénéficient de l'exonération prévue à l'Article 44 Quindecis A dans une zone France Ruralités Revitalisation
- 19 - Taxe Foncière des propriétés bâties - Exonération en faveur des immeubles situés en Zone France Ruralités Revitalisation - Article 1466 G du Code de Général des Impôts
- 20 - Taxe Foncière des propriétés bâties - Exonération en faveur des hôtels pour les locaux affectés exclusivement à une activité d'hébergement, des locaux meublés à titre de gîte rural, des locaux classés meublés de tourisme ou des chambres d'hôtes
- 21 - Adhésion à la Fédération Agir pour la ligne Clermont Ferrand – Le Mont Dore – Ussel – Tulle
- 22 - Signature d'une convention de financement travaux d'éclairage public d'intérêt communal avec le Territoire d'Énergie 63 - Complément éclairage Rue de Charlon
- 23 - Conventions de Pâturages - Parcelle YB 132 - Section de Villelongue
- 24 - Conventions de Pâturages - Parcelles AP 281 et E 979 - Section des Fontêtes
- 25 - Convention de partenariat entre la Commune de Saint-Ours-Les-Roches et l'Union Française des Centres de Vacances et de Loisirs (UFCV) pour l'accueil de loisirs des vacances scolaires pour l'année 2024-2025
- 26 - Signature d'une convention avec l'Association "Les Restos du Coeur" pour le don de denrées alimentaires du restaurant scolaire municipal
- 27 - Signature de la convention pour la balayage des voies publiques de la Commune de Saint-Ours par la SEMERAP
- 28 - Signature d'une convention pour l'entretien des avaloirs de la Commune de Saint-Ours par la SEMERAP
- 29 - Application du régime forestier pour des parcelles forestières
- 30 - Autorisation de représenter la commune dans l'affaire des consorts CERCY/COMMUNE DE SAINT-OURS
- 31 - Adhésion au groupement de commandes relatif au transport des élèves vers le centre aquatique Béatrice HESS située à Riom
- 32 - Adoption de l'arrêté municipal et de la cartographie relatifs à la réglementation de la circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels
- 33 - Informations diverses

Le Maire, M. Stéphane PONCÉ

